



## Résiliation d'un contrat militaire dans l'armée de terre

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
j'ai signé un CDD avec l'armée de terre , je souhaite résilié pour un CDI , je n'ai aucun lien au service .  
J'ai deja fait un compte rendu avec promesse d'embauche pour dénoncer mon contrat , la réponse a été négative.  
Quelles demarches administratives ou juridique pourrais-je engager pour résilier mon contrat?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai signé un CDD avec l'armée de terre , je souhaite résilié pour un CDI , je n'ai aucun lien au service .  
J'ai deja fait un compte rendu avec promesse d'embauche pour dénoncer mon contrat , la réponse a été négative.  
Quelles demarches administratives ou juridique pourrais-je engager pour résilier mon contrat?

Malheureusement, les contrats d'engagement militaire ne peuvent être rompus qu'avec l'accord de la hiérarchie; et à la différence d'un militaire de carrière, l'armée n'est absolument pas tenue de donner son accord.

En effet, un contrat d'engagement de X ans vous engage personnellement pour cette durée et vous êtes contraint de poursuivre le contrat jusqu'à son terme.

L'armée ne laisse pas facilement partir ses hommes.

Une autre solution serait néanmoins possible; il s'agirait cette fois-ci d'attendre la dernière année de service et de présenter une demande de reconversion afin de pouvoir bénéficier d'un congés de un an lui permettant de bénéficier des aides de retour à la vie civile.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse.